

LE MILITAIRE ET LES INSTITUTIONS

Le Militaire, s'il veut "compter" dans la Nation, ne peut enfermer son rôle et son expression dans le domaine de la tactique (qui reste, bien sûr, son domaine de réflexion et d'action principal et prioritaire !). La puissance militaire est un facteur primordial de la grandeur et du rayonnement d'une Nation. Elle est cependant associée à deux autres facteurs: la puissance économique et l'exemplarité, l'attrait, du "modèle politique". Le Militaire, l'un des "bâtisseurs" de la puissance nationale, ne peut rester indifférent, muet, voire ignorant, dans les deux domaines complémentaires de celui qui lui est propre et qui conditionnent la réalisation de son vœu pour la Nation. Le "devoir de réserve", mal interprété, pourrait faire courir le risque de l'exclusion du Militaire des débats nationaux en considérant le contenu "politique" de l'économie et des Institutions .

Dès lors que sa connaissance de ces domaines le rend crédible, c'est justement l'avantage vertueux du Militaire de pouvoir et savoir concilier son "devoir de réserve", nécessaire, et la capacité de proposer des analyses de données économiques ou de constructions institutionnelles débarrassées de passions "partisanes"! Il ne s'agit pas de prétendre à une supériorité, mais de solliciter la participation à l'édification de la puissance nationale qui , sans doute, a besoin de tous, de toute la diversité des cultures spécifiques des composantes de la Nation, pour aller au maximum de ses possibilités.

Il est certain que l'analyse des Institutions a un fort contenu "politique", et aussi philosophique, éthique, opérationnel (au sens de l'efficacité) qui ne sont pas absents de la culture militaire. Concevoir des améliorations au système institutionnel n'est ni dangereux, ni inutile, c'est plutôt une preuve de civisme, même pour le Militaire. Encore faut-il ne pas faire d'erreurs dans la connaissance de "l'existant". D'où le condensé descriptif de l'essentiel de nos Institutions (nos 3 Pouvoirs, et quelques compléments) .

Nota: les textes explicatifs sont des compilations et des arrangements d'extraits de documents diffusés sur des sites officiels.